

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X I I I <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

– Suite de l'examen de la *seconde partie* du projet de loi de finances pour 2010 (n° 1946) :

Vote sur les crédits des missions :

- Direction de l'action du Gouvernement et sur le budget annexe Publications officielles et information administrative (M. Jean-Pierre BRARD, Rapporteur spécial) ..... 2
- Pouvoirs publics (M. Jean LAUNAY, Rapporteur spécial) .. 5
- Conseil et contrôle de l'État (M. Pierre BOURGUIGNON, Rapporteur spécial)..... 5
- Amendement examiné par la Commission..... 6
- Présences en réunion ..... 7

Jeudi

5 novembre 2009

Séance de 16 heures 45

Compte rendu n° 29

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

**Présidence  
de M. Didier Migaud  
Président**



*Après l'audition de M. Henri de Raincourt, ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur les crédits de la mission Direction de l'action du Gouvernement, du budget annexe Publications officielles et information administrative, des missions Pouvoirs Publics et Conseil et contrôle de l'Etat, lors de la commission élargie du 5 novembre 2009 à 16 heures 30, la commission des Finances examine les crédits de ces missions.*

*Sur les crédits de la mission Direction de l'action du Gouvernement, la Commission examine l'amendement II-CF-35-3<sup>ème</sup> rect.*

**M. Richard Mallié.** Je suis d'accord avec les observations du rapporteur spécial sur l'intérêt d'une négociation que nous pourrions mener ensemble pour améliorer l'évaluation des autorités administratives indépendantes. L'amendement propose une diminution mesurée des moyens de fonctionnement de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). En effet, cet amendement n'affecte pas les crédits de personnel et ne porte que sur des moyens de fonctionnement en augmentation depuis 2009. J'ai, cette année, examiné la situation de plusieurs organismes indépendants qui doivent apprendre à améliorer leur gestion. La diminution d'un million d'euros des moyens de fonctionnement de la HALDE porte sur l'augmentation des crédits et les maintient au niveau de 2009.

**M. le président Didier Migaud.** Quelle est votre position, M. le rapporteur spécial ?

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur spécial des crédits de la mission Direction de l'action du Gouvernement et du budget annexe Publications officielles et information administrative.** Je suis favorable à l'adoption des crédits de la mission *Direction de l'action du gouvernement* en l'état, à condition qu'un amendement tendant à les diminuer ne soit pas adopté.

Je suis opposé à cet amendement pour plusieurs raisons : La méthode de travail qui consiste à raboter les crédits de telle ou telle institution sans prendre en compte l'augmentation de l'activité n'est pas pertinente. Or, pour la HALDE, l'activité de traitement des dossiers est en forte augmentation, de 40 % par rapport à 2008. L'amendement affecte les moyens de fonctionnement, ce qui ne sera pas sans conséquence sur l'activité des personnels. Contrairement à ce qui est affirmé, l'adoption de l'amendement aurait pour conséquence la diminution des moyens de fonctionnement par rapport au budget voté en loi de finances initiale pour 2009. En effet, l'augmentation des crédits du titre 3 proposée par le projet de loi de finances est de 711 433 euros. Cette progression est inférieure au montant d'un million d'euros de réduction de crédits prévu par l'amendement.

Le loyer payé par la HALDE est certes exorbitant, mais le bail a été conclu avant l'installation de la direction actuelle. Des négociations sont menées actuellement, avec le concours de France Domaine, et, de toutes manières, le déménagement est impossible cette année puisque le bail est de neuf ans. La sagesse est donc de mener ensemble des discussions sur la situation de la HALDE, je suis ouvert à toute proposition sur nos méthodes de travail afin d'aboutir à un consensus. Nous pourrions présenter les conclusions de nos travaux à la commission des Finances.

La HALDE joue un rôle essentiel comme médiateur social, donc comme agent d'apaisement des tensions. Ses interventions devant les tribunaux se soldent par un taux de succès de plus de 80 % en 2008, ce qui atteste de la pertinence de son action.

**M. le président Didier Migaud.** Je comprends la démarche de notre collègue Richard Mallié, mais est-il vraiment judicieux de concentrer notre attention uniquement sur la HALDE? Le Comité d'évaluation et de contrôle (CEC), récemment mis en place, a retenu comme sujet d'investigation les autorités administratives indépendantes dans leur ensemble. Il est donc souhaitable d'attendre que le comité ait avancé dans son travail, compte tenu des éléments nouveaux d'appréciation qu'il ne va pas manquer de nous apporter. Il serait très dommage de frapper la HALDE pour des raisons largement symboliques.

Chacun partage le diagnostic des auteurs de l'amendement sur le problème du loyer exorbitant payé par la HALDE. France Domaine travaille sur ce dossier et j'en appelle à l'esprit d'ouverture de M. Richard Mallié pour l'inviter à retirer cet amendement. En effet, il sera temps, après la conclusion des travaux du CEC, et le cas échéant après des investigations qui pourraient être demandées à la Cour des comptes, de prendre les mesures législatives pertinentes.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Le CEC manifeste une volonté réelle de mener des investigations avec beaucoup d'allant. J'ai été très impressionné par la réunion de ce matin au cours de laquelle plusieurs thèmes ont été retenus dont celui de l'évaluation des autorités administratives indépendantes. Tout le monde est d'accord sur le coût exorbitant du loyer payé par la HALDE, mais la question de l'ajustement des moyens des autorités administratives indépendantes mérite d'être traitée maintenant dans le cadre du CEC.

**M. le président Didier Migaud.** Nos collègues Jérôme Chartier et Jean-Pierre Brard ont été désignés pour représenter la commission des Finances au CEC, mais rien ne s'oppose à ce que notre collègue Richard Mallié fasse bénéficier le comité de sa présence et de son expérience.

**M. Richard Mallié.** Je n'ai pas l'intention de retirer cet amendement. En effet, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2007, donc il y a trois ans, Mme Béatrice Pavy avait déjà attiré l'attention de la commission des Finances sur le loyer exorbitant payé par la HALDE. Cet organisme a pourtant attendu le mois de septembre 2009 pour saisir France Domaine. Depuis, notre collègue du Sénat, Mme Nicole Bricq, a produit, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, un rapport sur l'État locataire grâce auquel j'ai appris avec stupéfaction que la superficie louée par la HALDE n'était plus de 1 740 m<sup>2</sup> mais de 2 126 m<sup>2</sup>. Il faut très simplement donner un signal fort aux autorités administratives indépendantes afin d'améliorer leur gestion.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Nous nous souvenons très bien que le budget des autorités administratives indépendantes a posé problème dès l'époque du rapport de Mme Pavy, puisqu'en 2006, c'est par une seconde délibération que le gouvernement a imposé une solution dont nous ne voulions pas. La pression est donc constante sur la HALDE pour ce qui concerne sa gestion immobilière.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur spécial.** La situation immobilière de plusieurs autres institutions comporte autant d'anomalies que celle de la HALDE, pourquoi donc se focaliser sur elle ? Sa direction ne peut que respecter le bail précédemment conclu.

En attendant, la HALDE améliore ses statistiques d'activité : au 27 octobre 2009, elle avait reçu 8 958 réclamations à comparer à un total de 8 705 pour toute l'année 2008. Le nombre de réclamations traitées s'établit à 9 029 dossiers, soit 40 % de plus qu'en 2008 (6 414 dossiers). La HALDE est intervenue 139 fois devant les tribunaux, à comparer à 64 interventions en 2008, avec un taux de succès de plus de 80 %. Enfin, le collège de la HALDE a tenu plus de 350 délibérations au lieu de 278 sur l'ensemble de l'année 2008.

Il faut surtout éviter de démotiver ses agents et retenir la suggestion commune du président et du rapporteur général de la commission des Finances, tendant à surseoir à toute mesure prématurée, dans l'attente des travaux du CEC.

**Mme Sandrine Mazetier.** Personne ne conteste le caractère excessif du loyer payé par la HALDE. Cela étant, le calcul du ratio des personnels de l'autorité rapporté au m<sup>2</sup> de surface n'est pas exact en ce qu'il ne prend pas en compte l'activité des 97 bénévoles travaillant pour la HALDE.

L'exposé des motifs de l'amendement a beaucoup évolué mais il comporte encore des éléments symboliques très lourds. On fait état de 50 signataires alors que l'amendement rectifié est signé par MM. Mallié, Binetruy, Bouvard, Dell'Agnola, Diefenbacher, Francina, Gorges et Mmes Grosskost et Pavy.

L'amendement est également inopportun dans la mesure où la HALDE s'est vu confier par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision la mission de réaliser un bilan de la gestion des ressources humaines des sociétés nationales de programmes, ce qui constitue donc une tâche supplémentaire.

**M. Jean-Michel Fourgous.** Ce n'est pas parce qu'une institution bénéficie d'une connotation morale qu'elle doit être exonérée des bonnes règles de gestion. Par ailleurs, on aimerait connaître qui est le bailleur des locaux occupés par la HALDE. Ensuite, il n'est pas interdit de porter atteinte à un beau « fromage » de la République. On a parlé de la démotivation des agents de la HALDE, je pense plutôt qu'il convient de ne pas démotiver les entrepreneurs qui, par leurs impôts, paient l'essentiel du train de vie de l'État. Enfin, j'aimerais savoir quel est le salaire du président de la HALDE ainsi que les avantages associés.

**M. le président Didier Migaud.** Je pense, à titre personnel, qu'il y a probablement trop d'autorités administratives indépendantes, et qu'il convient d'être attentif à la rationalisation de cet ensemble. Le CEC en est saisi, cet amendement apparaît prématuré.

**M. Pierre Bourguignon.** Les auteurs de l'amendement doivent prendre garde à l'image qu'ils risquent de donner : on pourrait laisser croire que des parlementaires veulent accrocher la HALDE à leur tableau de chasse. Certes, le coût du loyer est déraisonnable, mais, dans le cadre du CEC, un vrai travail de contrôle parlementaire des autorités administratives indépendantes est maintenant engagé. Il ne faut, ni en bonne, ni en mauvaise part, « fétichiser » la HALDE mais prendre le temps des investigations.

**M. Richard Mallié.** Lorsque le rapporteur spécial évoque les milliers de dossiers traités, il faut savoir que seuls 90 % de ces dossiers donnent lieu à des suites. Par ailleurs, la présence des bénévoles est effectivement prise en compte pour le calcul des ratios de personnel au m<sup>2</sup>. Quelle que soit la mission confiée à un organisme public, les règles de bonne gestion s'imposent. Or, rien ne s'est passé en trois ans. Il ne faut pas reculer aujourd'hui.

*Cet amendement est **adopté**, puis la Commission **adopte** les crédits de la mission Direction de l'action du Gouvernement **ainsi modifiés**, le rapporteur spécial M. Jean-Pierre Brard étant défavorable à l'adoption des crédits, compte tenu du vote précédent.*

*Puis, suivant l'avis favorable du rapporteur spécial, elle **adopte** le budget annexe Publications officielles et information administrative.*

*La Commission **adopte** ensuite sans modification les crédits de la mission Pouvoirs publics, sur l'avis favorable du Rapporteur spécial M. Jean Launay.*

*Enfin, elle **adopte** également sans modification les crédits de la mission Conseil et contrôle de l'État, conformément à l'avis favorable du Rapporteur spécial M. Pierre Bourguignon.*

\*

\*      \*

**AMENDEMENT EXAMINÉ PAR LA COMMISSION <sup>(1)</sup>**

**AMENDEMENT**

**N° II - CF 35 3<sup>ème</sup> rect.**

**présenté par**

**MM. Mallié, Binetruy, Bouvard, Dell'Agnola, Diefenbacher,  
Francina, Gorges, Mmes Grosskost et Pavy**

-----

**Article 35**

**État B**

**Mission Direction de l'Action du Gouvernement**

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>Crédits de paiement</b>
Coordination du travail gouvernemental		
<i>Dont titre 2</i>		
Protection des droits et libertés	-1 000 000	-1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>-1 000 000</b>	<b>-1 000 000</b>

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Créée par la loi du 30 décembre 2004, la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) est une autorité administrative indépendante qui cherche à identifier les pratiques discriminatoires, et à les combattre mais qui est loin d'être exempte de critiques sur sa gestion.

On peut légitimement s'interroger sur le train de vie de la HALDE.

Madame Nicole Bricq, sénatrice PS, a rendu un rapport en juillet dernier intitulé L'État Locataire. Dans ce dernier, elle a pointé du doigt le coût « déraisonnable » du loyer de la Halde d'1,5 million d'euros (hors taxes et hors charges) soit 706,3 EUR/m<sup>2</sup>.

Cela représente 10 % de son budget et le ratio d'occupation de l'immeuble est estimé à 27 m<sup>2</sup> par agent.

La location de locaux de 2126 m<sup>2</sup> dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement pour une structure de 84 personnes est-elle pertinente? Aussi, Mme Bricq jugeant ces locaux « disproportionnés » suggère que la HALDE puisse « délaissier le centre de Paris, voire s'installer en banlieue ».

Par ailleurs, depuis 2008, le budget de le HALDE flambe aussi bien pour les dépenses de fonctionnement (+12% pour 2008-2010) que pour les dépenses de personnel (+13% pour 2008-2010) et ce malgré un nombre de réclamations traitées en baisse depuis 2007. Le ratio « dépenses de personnel/ employé » de la HALDE est passé de 63 000 euros en 2008 à 67 000 euros en 2009 pour atteindre 70 000 euros en 2010. A titre de comparaison, le budget du Médiateur de la République est stable avec une dépense moyenne par employé autour de 61 000 euros depuis 2007.

Il est essentiel que l'État diminue son train de vie et cherche à annuler son déficit et de ce fait on ne peut pas demander à l'État de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite et laisser les autorités administratives indépendantes augmenter leur budget de 8 à 10%.

Nous proposons donc de diminuer le budget de cette autorité de 1 000 000 d'euros (action n°4 HALDE) en reconduisant le budget qui est le sien pour 2009 et lui donner ainsi uniquement la possibilité d'embaucher deux Emplois Temps Plein supplémentaires.

---

(1) La présente rubrique ne comporte pas les amendements déclarés irrecevables ni les amendements non soutenus en commission. De ce fait, la numérotation des amendements examinés par la commission peut être discontinuée.

## **Membres présents ou excusés**

### **Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire**

Réunion du jeudi 5 novembre 2009 à 19 h 30

*Présents.* - M. Pierre Bourguignon, M. Jean-Pierre Brard, M. Bernard Carayon, M. Gilles Carrez, M. Michel Diefenbacher, M. Jean-Claude Flory, M. Jean-Michel Fourgous, M. Marc Francina, M. Jean Launay, M. Marc Le Fur, M. Richard Mallié, M. Hervé Mariton, M. Didier Migaud, M. François Scellier

*Assistaient également à la réunion.* - Mme Delphine Batho, Mme Sandrine Mazetier

